habitat 76

CHARTE ETHIQUE HABITAT 76

2017

SOMMAIRE

03 ÉDITO

04 LA CHARTE ÉTHIQUE

06 NOS VALEURS

8 NOS PRINCIPES D'ACTION

16 L'ORGANISATION ÉTHIQUE AU SEIN D'HABITAT 76

ÉDITO

Pascal MARTIN

Président du Département de la Seine-Maritime

Président d'habitat 76

Depuis près d'un siècle, habitat 76 répond à la demande de logement des habitants de notre département dans une démarche associant l'amélioration continue de la qualité de service avec la maîtrise du coût logement. Cela conduit l'Office à rechercher résolument de nouvelles solutions tant dans le domaine technique du bâtiment, qu'en matière sociale et de régulation de la vie collective. Souhaitant servir au mieux les intérêts des résidents et des collectivités, en proposant une offre de produits et services adaptée aux attentes, habitat 76 se devait de formaliser les principes éthiques s'appliquant à la conduite de ses activités qui permettent de qualifier un comportement socialement responsable vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes dont ses collaborateurs.

C'est dans cet esprit qu'a été conçue cette charte dont j'ai souhaité que les principes essentiels s'appliquent également aux membres du Conseil d'Administration et des commissions, qui ont un devoir d'exemplarité.

Eric GIMER

Directeur Général d'habitat 76

Créé en 1919, l'Office possède une histoire forte construite sur sa mission de service public, reposant sur des valeurs fédératrices telles que la solidarité et son statut d'OPH à travers la charte de déontologie sociale et professionnelle des offices publics de l'habitat (OPH). Cette histoire s'est traduite en 2015 par l'adhésion à la démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, porteuse de sens et de transversalité pour ses collaborateurs et parties prenantes.
Avec cette Charte Éthique, habitat 76 formalise son engagement et rassemble l'ensemble de ses équipes et parties prenantes autour de ses valeurs.

La Direction Générale d'habitat 76 et le Comité de Direction s'engagent à être les premiers ambassadeurs de cette charte, à en appliquer les termes de façon rigoureuse et à la relayer auprès de tous, quotidiennement, autant que de besoin. L'exemplarité est en effet une clé du leadership. Elle est nécessaire au respect des orientations et principes posées et est indispensable pour favoriser l'adhésion de tous.

Je compte sur la diligence de chacun à respecter les engagements de cette charte qui nous inscrivent dans une histoire commune et fondent notre avenir ensemble.

LA CHARTE ÉTHIQUE

CHAMPS D'APPLICATION DE LA CHARTE

Cette charte s'applique à l'ensemble des parties prenantes internes à l'organisme : administrateurs, membres des différentes commissions et collaborateurs.

Elle est annexée aux règlements intérieurs des différentes parties prenantes.

Habitat 76 attend également de ses prestataires le respect de ces principes.

CONTENU DE LA CHARTE

Elle a été élaborée pour expliciter les règles qui s'imposent à tous dans le cadre des fonctions et activités quotidiennes.

Dès lors, au-delà du seul respect des lois, cette charte doit pouvoir aider chacun à faire preuve de discernement et à adopter les comportements éthiques appropriés et attendus, reflet de notre vision et de nos valeurs, au travers des questionnements suivants :

- les lois et règlements en vigueur sont-ils appliqués ?
- les procédures internes sont-elles mises en œuvre ?
- la charte éthique est-elle respectée ?
- dois-je consulter mes responsables ?

NOS VALEURS

L'INTÉGRITÉ, LA LOYAUTÉ ET LA TRANSPARENCE

L'intégrité et la loyauté doivent être les fondements de toute décision et pratique d'habitat 76.

Chacun doit agir de manière éthique, en faisant preuve d'honnêteté et s'engager à ne pas causer de tort à l'organisme par ses propos ou ses agissements.

Ces deux valeurs doivent reposer sur un principe de transparence ou chacun s'engage à informer de toute donnée qui serait portée à sa connaissance, susceptible de mettre en jeu à court, moyen ou long terme, la responsabilité de l'établissement.

RESPECT DES INDIVIDUS ET DE LA PERSONNE, LA LUTTE CONTRE TOUTE DISCRIMINATION

Habitat 76 s'engage à promouvoir l'égalité de traitement entre tous les collaborateurs, locataires, demandeurs de logements, soumissionnaires/titulaires/attributaires de marchés et à valoriser la diversité des profils composant ses équipes qu'il considère comme une richesse.

A ce titre, chaque individu doit être considéré sans tenir compte de son état de santé ou encore son handicap, de son origine ethnique, de sa nationalité ou de sa couleur de peau, de ses croyances religieuses, de son sexe, de son âge, de son orientation sexuelle, de sa situation de famille, de la profession du conjoint ou de ses parents, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales ou mutualistes.

Chacun se doit d'appliquer ses principes dans ses relations et ses missions professionnelles.

RESPECTER LES LOIS, LA RÈGLEMENTATION ET LES CODES DE BONNE CONDUITE

Habitat 76 attache une grande importance au respect des lois et réglementations qui régissent ses activités.

Chacun se doit de veiller à tout moment à ce que ses initiatives et actions soient réalisées dans le respect de ces lois et réglementations, mais également des conventions, codes de conduite et de bonnes pratiques des fédérations, associations professionnelles (…) dont l'Office est membre.

quali' hlm
La qualité de service
en actions et en preuves

QUALITÉ DE SERVICE

Parce qu'elles constituent un enjeu de cohésion sociale et de solidarité essentielle, mais également parce que la densité concurrentielle l'exige, habitat 76 place la qualité de service et la culture du service au résident au cœur de son action.

La satisfaction des résidents doit guider chacun et impose agilité et réactivité dans l'exercice des missions.

ENGAGEMENT COLLECTIF: SOLIDARITÉ, QUALITÉ, EFFICACITÉ

Habitat 76 considère qu'un engagement commun et collectif permet de répondre à sa mission de service publique. Il place la solidarité comme l'une de ses valeurs fondamentales afin de faire vivre au quotidien sa mission d'intérêt général dans un souci constant d'équité envers ses parties prenantes et ses collaborateurs.

Cet engagement doit être aussi guidé par une volonté de « qualité et d'efficacité », dans une logique d'amélioration continue de ses actions et de la satisfaction de ses résidents.

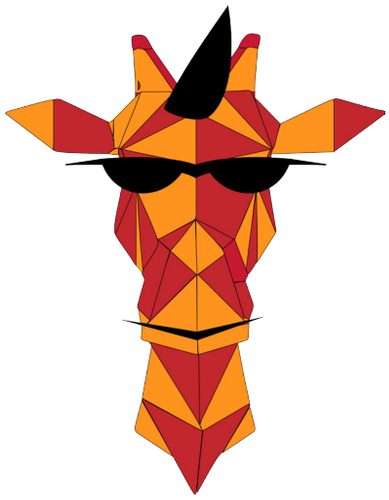

L'INNOVATION

L'innovation est constitutive de l'ADN d'habitat 76. Elle est au cœur de ses activités parce qu'indispensable à sa pérennité et qu'elle est porteuse du développement des initiatives individuelles dans tous les domaines, technique, sociale ou encore en matière de service.

A ce titre, habitat 76 s'engage à promouvoir durablement l'autonomie, l'initiative et la responsabilité de ses collaborateurs dans l'exercice de leur mission, et insuffler un état d'esprit intrapreunarial au sein de son organisation. Il s'engage à évaluer avec bienveillance l'action de ses collaborateurs dès lors qu'elle respecte les engagements d'intégrité et de loyauté.

NOS PRINCIPES D'ACTION

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Habitat 76 condamne fermement la corruption sous toutes ses formes, active ou passive, directe ou indirecte, tant dans le cadre de ses relations contractuelles que partenariales.

DÉFINITION : QU'EST CE QUE LA CORRUPTION?

La corruption se caractérise par le fait de solliciter ou d'accepter, à titre professionnel ou personnel, des avantages en nature ou en argent en échange d'actes susceptibles d'aboutir à l'attribution d'un marché public, une distinction, un emploi ou tout autre décision favorable telles qu'une attribution de logement ou la réalisation de travaux.

Chacun s'interdit avec toute partie prenante (fournisseurs, demandeurs ou résidents….) dans le cadre de son activité professionnelle ou sa vie privée :

- de promettre, solliciter directement ou indirectement un avantage quelle que soit sa forme,
- d'accepter ou offrir un avantage.

Toute transaction avec un partenaire ou un fournisseur doit être fondée sur un cadre contractuel et respecter les contrôles internes.

Il est important de toujours garder à l'esprit que des comportements visant à influencer de façon illicite ou illégitime le représentant d'une autorité quelconque ou d'un partenaire, risquent de détériorer durablement l'image de l'Office. De tels gestes peuvent, en outre, être à l'origine de lourdes sanctions.

Habitat 76 formalise donc à cet effet un certain nombre de règles à appliquer dont :

LA GESTION ET LA PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS :

Habitat 76 évite toute situation où les intérêts personnels d'un collaborateur, ou ceux de personnes physiques ou morales auxquelles il est lié, seraient susceptibles d'entrer en conflit avec les intérêts d'habitat 76.

Chacun doit donc :

- s'assurer que les décisions qu'il prend ne sont pas influencées par ses propres intérêts mais prises exclusivement en fonction de ceux d'habitat 76 ;

- signaler dès que possible à sa hiérarchie conformément à la procédure interne et les supports prévus à cet effet, la présence, même simplement éventuelle, d'une telle situation et doit s'abstenir d'agir tant que le problème n'est pas réglé afin que chaque décision soit prise et motivée de manière objective et ce dans le double intérêt de l'Établissement et du collaborateur.

- spécifiquement concernant les collaborateurs, solliciter l'autorisation préalable de la hiérarchie afin d'exercer un second emploi.

SITUATIONS POTENTIELLES :

> Prise d'intérêt chez un fournisseur, directe ou indirecte.

> Relation créant un lien d'intérêt avec un demandeur ou un résident.

> Tout engagement professionnel en dehors d'habitat 76 qui pourrait affecter l'engagement au service de l'Office.

CADEAUX, INVITATIONS ET AUTRES AVANTAGES

L'octroi ou l'acceptation de cadeaux et/ou invitations sont prohibés. Néanmoins et sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions, les cadeaux symboliques et invitations, notamment à déjeuner, peuvent être tolérés. Ainsi, outre son caractère modeste et mesuré, le geste doit être effectué de manière transparente et ne pas avoir pour effet d'influencer une décision en faveur de celui qui a effectué le geste.

Tous ces cadeaux et autres avantages, doivent rester facultatifs et, en aucun cas, être sollicités par quelque comportement ou moyen que ce soit, ni se référer à une autorisation de l'employeur.

Certains menus services peuvent être rendus aux locataires, notamment par les Responsables de Site, Concierges ou Employés d'immeuble, mais ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une rétribution financière.

Chacun s'engage à :

- informer son responsable hiérarchique de tout cadeau ou invitation. Ils sont prohibés en période d'appel d'offre ou de négociation d'un contrat.
- respecter scrupuleusement ces règles.

Ces principes s'appliquent également aux cadeaux que l'Office pourrait réaliser et qui doivent rester symboliques.

LOBBYING

Habitat 76 participe de manière active à l'élaboration de politiques publiques ou processus législatifs concernant son domaine d'activité. Ces actions ne doivent en aucun cas conduire à une offre ou à une promesse d'avantage en espèces ou en nature à un tiers.

MÉCÉNAT

Les activités de mécénat et de sponsoring sont strictement encadrées par la législation relative à l'activité des OPH et ne peuvent être engagées que dans le strict respect des procédures internes.

PROTÉGER LES ACTIFS D'HABITAT 76

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ

Habitat 76 veille à la protection de ses informations confidentielles et de celles des tiers.

Toutes les parties prenantes qui sont amenées de par leurs fonctions, leurs mandats, à détenir ou à consulter des informations confidentielles (documents internes, stratégie,…) s'engagent à faire preuve de réserve et de discrétion et en aucun cas à les divulguer que ce soit par écrit ou par oral.

PROTECTION DES BIENS

Habitat 76 met à la disposition de ses collaborateurs des biens matériels (locaux, outils de travail, outils de communication, véhicules,…) ou immatériels, qui doivent être préservés. Chacun s'assure qu'ils ne soient pas endommagés, gaspillés, prêtés ou cédés sans autorisation ou utilisés à des fins personnelles, sauf autorisation expressément donnée.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL :

Habitat 76 s'engage notamment à respecter les principes liés à la loi informatique et libertés dans un contexte où la notion d'éthique est de plus en plus prégnante et le risque de cybercriminalité préoccupant.

A ce titre, chacun :

- veille à la sécurité des données et à ne jamais détenir d'informations sur les personnes dans des conditions qui pourraient être contraires à la loi.
- assure aux personnes dont il détient des données personnelles, une transparence quant à l'utilisation qui peut en être faite. Toute personne dispose d'un droit individuel de contrôle sur la collecte, le traitement, l'utilisation, la diffusion et le stockage de ses données, dans le respect des lois et règlements applicables.
- s'engage à n'utiliser ces informations que dans un but précis et légitime, sans jamais les conserver au-delà de ce qui est nécessaire et légal.

INSTAURER UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES PARTIES PRENANTES

INSTAURER UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES FOURNISSEURS

Respect d'une politique d'achat responsable

La politique d'achat d'habitat 76 garantit la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement entre tous les candidats, la transparence des procédures. Dans ce cadre, l'Office met à disposition ses connaissances auprès de ses partenaires, par un dialogue et un apport pédagogique régulier. Il mène une politique d'achats responsables en intégrant les exigences relatives au respect de l'environnement, au progrès social et au développement économique mutuel avec ses fournisseurs.

Habitat 76 veille à :

- ce que la rémunération des prestations qu'il sollicite soit raisonnable et conforme au prix du marché, sans chercher à profiter d'une position dominante.
- à apporter sa contribution à la lutte contre les prix prédateurs et le travail dissimulé.

Chacun doit :

- respecter les règles en vigueur de la commande publique et faire preuve de responsabilité et d'honnêteté en toutes circonstances et, lorsqu'il fait face à une situation nouvelle ou complexe, d'en référer à sa hiérarchie.
- s'assurer de la bonne exécution des contrats par le fournisseur, le prestataire ou sous-traitant et exercer un devoir de vigilance vis-à-vis du respect des exigences légales.

Habitat 76 a élaboré une charte « Achats Responsables et Durables », que chaque prestataire doit s'engager à respecter.

Promouvoir l'éthique envers et par les fournisseurs

Habitat 76 s'attache à respecter l'ensemble de ses partenaires et veille à toujours agir de manière éthique et professionnelle dans ses rapports d'affaire en instaurant un dialogue cohérent et constructif. L'Office œuvre à développer des relations profitables et qui puissent apporter des bénéfices durables à tous et s'efforce d'être toujours juste et honnête dans ses transactions.

Ainsi, l'Office :

- protège les informations confidentielles de ses partenaires comme s'il s'agissait des siennes.
- respecte l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses partenaires et attend d'eux la même rigueur, la même loyauté et le même engagement éthique.
- encourage le respect de ses principes et valeurs par ses fournisseurs, qui sont donc tenus à une exécution responsable des missions qui leur sont confiées, et s'interdisent tout comportement ou attitude déloyale à l'égard de l'Office.

INSTAURER UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES RÉSIDENTS ET LES DEMANDEURS

Ecoute et disponibilité

Habitat 76 est attentif à répondre aux besoins des demandeurs ou résidents en faisant preuve d'écoute, de disponibilité et d'initiative.

A ce titre, chacun doit :

- s'attacher à instaurer un dialogue permanent avec les résidents et leurs représentants.
- se comporter avec disponibilité, respect et amabilité.
- écouter attentivement les besoins de leurs interlocuteurs, sans à priori, ni préjugé.
- fournir une réponse sincère et adaptée, dans le respect des engagements pris.
- garantir le respect des droits des demandeurs et notamment l'égalité de traitement, à travers sa politique d'attribution.

Par ailleurs, habitat 76 élargit les moyens d'écoute et de recours en cas de litiges en créant un dispositif de médiation interne, vecteur de transparence et d'indépendance. L'adhésion au dispositif de médiation sectoriel déployé par l'Union Social pour l'Habitat, dans le cadre du code de la consommation, offre d'autres possibilités de dialogue et de résolution des différends avec habitat 76.

Protection de la santé et de la sécurité

Habitat 76 veille également à la sécurité des résidents et à leur cadre de vie.

Chacun s'engage à ce titre à :

- alerter ses responsables ou les experts compétents de tout risque potentiel ou avéré sur le patrimoine engageant la sécurité des personnes et des biens.
- à un traitement dans les délais les plus courts des problématiques identifiées.

RELATIONS À L'ÉGARD DES COLLECTIVITÉS ET DES AUTORITÉS PUBLIQUES

Respect des collectivités et des autorités publiques

Les collectivités et personnes publiques sont des acteurs incontournables dans le développement de l'activité d'habitat 76. La manière de collaborer et d'entretenir des relations transparentes avec ces interlocuteurs reflète l'intégrité et assure la crédibilité durable d'habitat 76 auprès de tous.

Ainsi, habitat 76 :

- se conforme aux décisions et règlementations émanant des différentes autorités qu'elles interviennent au niveau local, national, européen ou international.
- dans le cadre de contrôles ou d'enquêtes, doit toujours fournir des informations complètes, précises et justes
- respecte toutes les obligations de signalement relatives à la sécurité de ses activités aux autorités compétentes.
- refuse toute assimilation ou association à un parti politique quelle que soit son orientation.

Exactitude des documents de gestion, documents financiers

Habitat 76 s'engage à ce que les informations financières qu'il communique, sous quelque forme que ce soit (rapports annuels, financiers, communiqués de presse, présentations publiques,…), en lien avec ses activités, soient exactes, sincères et pertinentes.

L'ensemble des documents comptables et de gestion sont tenus conformément à la législation applicable, tous les paiements et mouvements de produits effectués sont retranscrits de façon appropriée et transparente dans la comptabilité de l'organisme et l'Office s'acquitte de ses obligations fiscales avec la plus grande rigueur.

Chacun s'assure que les informations et rapports communiqués à chaque niveau d'habitat 76 retranscrivent fidèlement toute opération intervenue.

RESPECTER LES COLLABORATEURS

RELATIONS AVEC LES SALARIÉS

Habitat 76 affirme son engagement sur les principes de responsabilité sociale suivants :

- Assurer un dialogue social transparent : habitat 76 encourage le dialogue social qui constitue un critère important d'une gouvernance constructive dans un climat de confiance et de respect mutuel et garantit la liberté syndicale.
- Préserver la santé, l'hygiène, et la sécurité : habitat 76 est particulièrement vigilant aux conditions de travail de tout collaborateur qui respectent sa sécurité, sa santé et sa dignité, et veille à contribuer aux actions visant à sensibiliser, former et prévenir les risques professionnels. Il incombe à chacun d'alerter sa hiérarchie de tout risque identifié pouvant compromettre la sécurité ou dégrader la qualité de l'environnement de travail.
- Lutter contre le harcèlement et les risques psychosociaux : habitat 76 s'engage à dénoncer toute forme de harcèlement et d'intimidation et promeut des relations de confiance entre collaborateurs, ainsi qu'entre les responsables hiérarchiques et leurs collaborateurs.

  Chacun s'engage à :

  > ne pas porter atteinte au droit, à la dignité et à la santé des collaborateurs par les paroles et les actes.

  > porter assistance à un salarié en situation de souffrance au travail. La hiérarchie a une obligation particulière de vigilance, de disponibilité, de dialogue et d'écoute des difficultés éventuellement rencontrées par les collaborateurs.
- Respecter la vie privée : habitat 76 s'engage à :

  > assurer l'équilibre vie privée/vie professionnelle et le droit à la déconnexion, notamment en cadrant les réunions, les rencontres et les envois de courriels dans la limite de plages normales de travail.

  > à respecter les croyances, opinions de ses collaborateurs dès lors qu'elles n'interviennent pas dans le fonctionnement d'habitat 76.

  Chacun s'engage à ce titre à respecter le principe de neutralité.
- Prendre en considération l'accès au logement des collaborateurs : En tant qu'employeur, habitat 76 participe au financement du logement de ses salariés conformément à la réglementation. Dans ce cadre, les demandes sont réalisées auprès du Directeur Général afin qu'elles puissent être orientées vers le partenaire collecteur 1% logement. Les collaborateurs, dans le respect des règles de la politique d'attribution des logements déterminée par le Conseil d'Administration, peuvent avoir accès aux logements réservés directement par habitat 76. Les demandes doivent être déposées sur le SNE et traitées en toute équité et transparence. En outre, les demandes émanant de membres de la famille des collaborateurs doivent être signalées.

DÉLÉGATION, ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ

Le Directeur Général peut déléguer sa signature avec l'accord du Conseil d'Administration, aux fins de signer des contrats, conventions et courriers, d'engager des dépenses au nom de l'Office, de valider des services faits et des factures. La délégation de signature est construite avec le collaborateur, et proposée au Directeur Général par la voie hiérarchique. Bien que le Directeur Général soit le seul pénalement responsable de par la réglementation, les délégations entrainent de facto une présomption de responsabilité pénale partagée. Elles doivent donc être sollicitées et données en parfaite connaissance de cause à des personnes aptes à les assumer (compétence, formation etc….)

Chacun doit s'assurer de bien avoir délégation avant tout acte engageant habitat 76 et s'interdit d'agir en dehors des limites de sa délégation.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

La protection de l'environnement est une préoccupation majeure d'habitat 76, qui veille à toujours s'assurer du respect des normes et législations environnementales qui lui sont applicables. A cet effet, habitat 76 encourage les éco-gestes et les innovations favorisant la dimension environnementale.

L'Office cherche à réduire son empreinte environnementale sur l'ensemble de ses activités et à travers le comportement de ses collaborateurs au quotidien quels que soient les métiers concernés.

A cet effet, chacun s'engage à suivre les recommandations en matière d'éco gestion : optimiser les déplacements professionnels en voiture ; privilégier le recours aux moyens de transports éco responsables ; réduire la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux.

L'ORGANISATION ETHIQUE AU SEIN D'HABITAT 76

LA GOUVERNANCE

Le Conseil d'Administration : Il veille au respect des valeurs et des principes éthiques d'habitat 76. Il supervise la diffusion de la Charte Éthique et examine chaque année le rapport émis par le Comité éthique. Il décide de l'ajustement de la Charte et des orientations relatives à l'éthique.

Le comité éthique : composé du Directeur Général, du référent déontologue, de la responsable des ressources humaines, de la responsable juridique, il est chargé de veiller à l'évolution des principes éthiques et d'émettre un rapport annuel de fonctionnement. En outre, les membres composant cette instance participent au pilotage du dispositif des alertes professionnelles, dénommé lanceurs d'alerte, mis en place à compter du 1er janvier 2018, dans le cadre du dispositif de lutte contre la fraude et la corruption.

Un référent déontologue est nommé par le Directeur Général. Il s'assure de la bonne application de la présente charte. Il propose au comité éthique les évolutions de la charte qui lui semblent nécessaires et peut être saisi par les collaborateurs sur toute question d'interprétation ou d'analyse de la présente charte. Il est le récepteur des alertes professionnelles dans le cadre des situations de fraude et de corruption.

L'audit interne : il contrôle et évalue le dispositif de prévention de la corruption mis en place et propose au comité éthique toute évolution ou signale tout nouveau risque identifié dans le cadre de ses activités de contrôle.

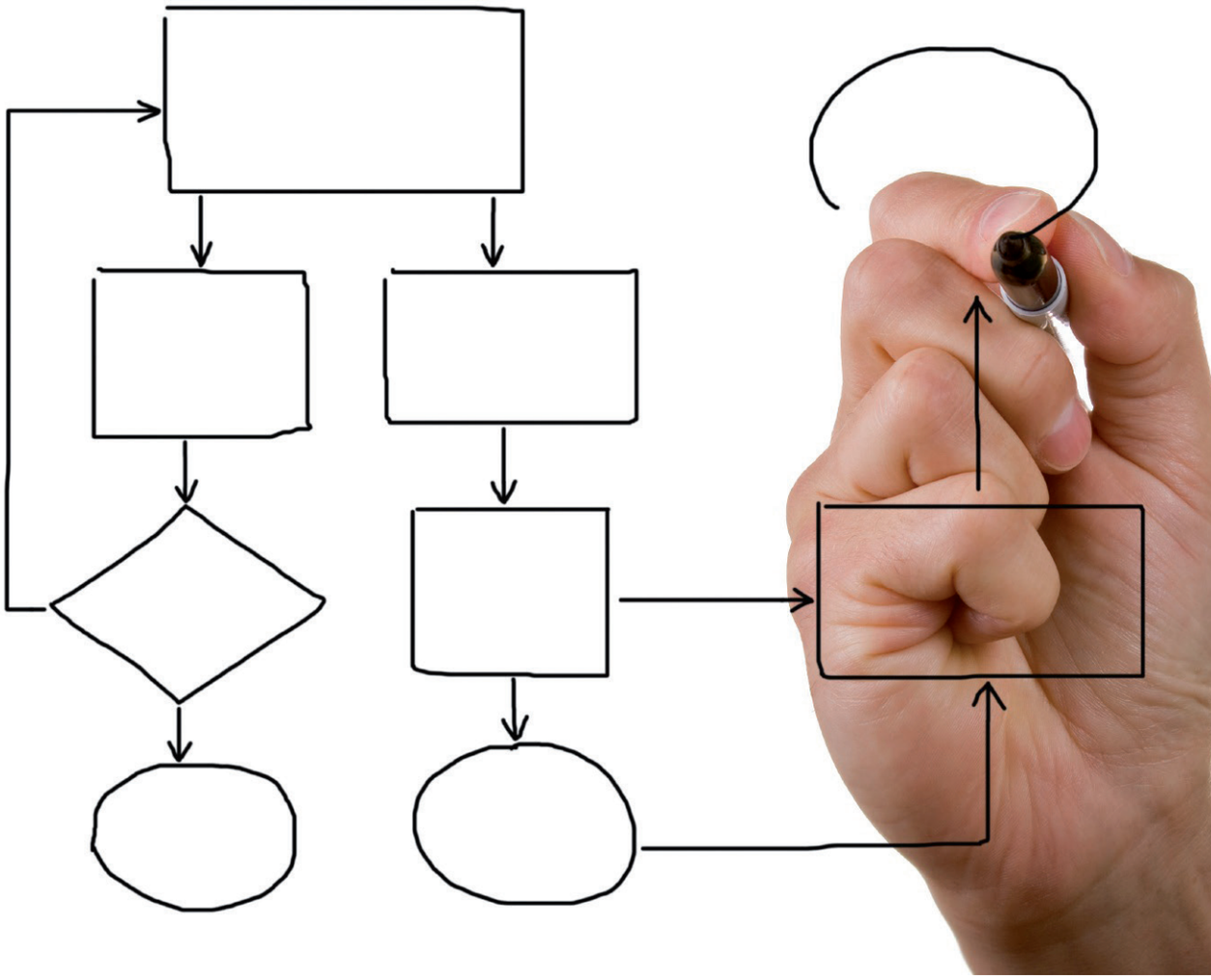

LES DISPOSITIFS D'ALERTE

Habitat 76 met à la disposition de l'ensemble de ses collaborateurs un dispositif d'alerte, permettant de traiter tout signalement portant sur une suspicion de violation des dispositions de la présente charte ou d'obtenir aide et conseil relativement à son contenu et ses modalités de mise en œuvre.

Chaque collaborateur est invité à se rapprocher de sa hiérarchie pour toute problématique rencontrée.

Toutefois, afin d'assurer un traitement confidentiel, indépendant et efficace de certaines situations, habitat 76 a mis en place des dispositifs spécifiques pouvant être saisis par tout collaborateur relatifs :

Aux situations de fraude et de corruption :

Le référent déontologue est le récepteur des alertes émises afin d'assurer une stricte confidentialité des échanges et de l'identité de l'alerteur. Il les transmet et les présente pour délibération au :

- Président du Conseil d'Administration et/ou Vice-Président si elles concernent un administrateur, un membre d'une commission ou le Directeur Général.
- Au comité éthique si elles concernent un collaborateur.

Aux situations de souffrance morale :

Les membres de la cellule souffrance morale instruisent les dossiers qui leurs sont présentés dans le respect de son règlement intérieur.

CONTACTS

Habitat 76 encourage le dialogue en matière d'éthique et invite ses collaborateurs en cas de besoin à contacter l'une des personnes suivantes :

- Leur responsable hiérarchique.
- Le responsable des ressources humaines.
- Le référent déontologue pour répondre à toute question sur l'application de la charte.
- Le Directeur Général.

ALLOUVILLE BELLEFOSSE • AMBRUMESNIL • ANGERVILLE L'ORCHER • ANGIENS • ANNEVILLE SUR SCIE • ANNOUVILLE VILMESNIL • ARQUES LA BATAILLE • AUBERMESNIL BEAUMAIS • AUFFAY • AUZEBOSC • AVREMESNIL • BACQUEVILLE EN CAUX • BARENTIN • BENARVILLE • BERNIERES • BERVILLE EN CAUX • BERVILLE SUR SEINE • BEUZEVILLE LA GRENIER • BLANGY SUR BRESLE • BLOSSEVILLE SUR MER • BOIS GUILLAUME • BOIS ROBERT • BOISSAY • BOLBEC • BOSC-GUERARD • BOSC LE HARD • BOURDAINVILLE • BOURVILLE • BRAMETOT • BREAUTE • BRETTEVILLE DU GRAND CAUX • BUCHY • BURES EN BRAY • BUTOT • CALLENGEVILLE • CANTELEU • CANY BARVILLE • RIVES EN SEINE • CAUDEBEC LES ELBEUF • CAUVILLE SUR MER • LA CERLANGUE • LA CHAPELLE SUR DUN • LA CHAUSSEE • CLASVILLE • CLERES • CRIEL SUR MER • CRIQUETOT L'ESNEVAL • CRIQUETOT SUR LONGUEVILLE • CRIQUIERS • CROISY SUR ANDELLE • CROIXMARE • DAMPIERRE EN BRAY • DARNETAL • DEVILLE LES ROUEN • DIEPPE • DOUDEVILLE • DUCLAIR • ECRAINVILLE • ELBEUF-SUR-SEINE • ELETOT • EPINAY SUR DUCLAIR • EPREVILLE • ETALLEVILLE • ETOUTTEVILLE • EU • FECAMP • FLAMANVILLE • FONGUEUSEMARE • FONTAINE LA MALLET • FONTAINE LE BOURG • FONTAINE LE DUN • FORGES LES EAUX • FRESQUIENNES • FROBERVILLE • LA GAILLARDE • GAILLEFONTAINE • GERVILLE • GODERVILLE • GONFREVILLE L'ORCHER • GOUPILLIERES • GOURNAY EN BRAY • GRAINVILLE LA TEINTURIERE • GRAND COURONNE • LES GRANDES VENTES • LE GRAND QUEVILLY • GRUGNY • LE HANOUARD • HARFLEUR • LE HAVRE • HENOUVILLE • HOUDETOT • LE HOULME • HOUPPEVILLE • INCHEVILLE • JUMIEGES • LILLEBONNE • LA LONDE • LONDINIERES • LONGUEIL • LONGUEVILLE SUR SCIE • LUNERAY • ARELAUNE SUR SEINE • MALAUNAY • MANNEVILLE LA GOUPIL • MAROMME • MARTIN ÉGLISE • MELAMARE • MENTHEVILLE • MESNIERES EN BRAY • MESNIL ESNARD •MESNIL LIEUBRAY • MESNIL SOUS JUMIEGES • MEULERS • MILLEBOSC • MONCHAUX SORENG • MONTIGNY • MONTIVILLIERS • MONTMAIN • MONT SAINT AIGNAN • MONTVILLE • MOTTEVILLE • MOULINEAUX • NEUFCHATEL EN BRAY • LA NEUVILLE CHANT D'OISEL • NEVILLE • NOTRE DAME DE BONDEVILLE • FRANQUEVILLE SAINT PIERRE • OCQUEVILLE • OCTEVILLE SUR MER • OFFRANVILLE • OISSEL • OURVILLE EN CAUX • PETIT COURONNE • LE PETIT QUEVILLY • PETIVILLE • PIERREFIQUES • PISSY POVILLE • PREAUX • QUINCAMPOIX • ROUEN • ROUMARE • ROYVILLE • RY • SAINT ARNOULT • SAINT AUBIN CELLOVILLE • SAINT AUBIN LES ELBEUF • SAINT AUBIN SUR MER • SAINT AUBIN SUR SCIE • SAINTE COLOMBE • SAINT DENIS D'ACLON • SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY • SAINT JEAN DE FOLLEVILLE • SAINT JEAN DU CARDONNAY • SAINT LAURENT EN CAUX • SAINT LÉGER DU BOURG DENIS • SAINT LÉONARD • SAINTE MARIE AU BOSC • SAINTE MARIE DES CHAMPS • SAINT MARTIN BOSCHERVILLE • SAINT NICOLAS D'ALIERMONT • SAINT OUEN DU BREUIL • SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE • SAINT PIERRE LES ELBEUF • SAINT PIERRE LE VIGER • SAINT ROMAIN DE COLBOSC • SAINT SAENS • SAINT VAAST • SAINT VALERY EN CAUX • SOMMERY • SOTTEVILLE LES ROUEN • TANCARVILLE • THIETREVILLE • TOCQUEVILLE LES MURS • TOTES • TOURVILLE LA RIVIERE • LE TRAIT • LE TREPORT • TURRETOT • VAL DE SAANE • VARENGEVILLE SUR MER • VATTETOT SOUS BEAUMONT • VEULES LES ROSES • VITTEFLEUR • YAINVILLE • YEBLERON • YERVILLE • YMARE • YPREVILLE • YVETOT •

habitat 76

Rejoingnez-nous:

Réalisation : Service Communication habitat 76
Rédaction : habitat 76
Contact : Sébastien LEGOUTEIL - 0 970 828 076
photographie : ©Fotolia, ©habitat76, ©FreePik